

Charte de l'adhérent

Activité PICKLEBALL



Préambule

Cette charte définit les engagements de l'adhérent pour toutes les activités proposées par le CLUB.

Toute activité pratiquée au sein du club de la RSGD est encadrée par un animateur possédant un PSC (Gestes de 1ers Secours) à jour et ayant suivi la formation d'animateur avec obtention du Brevet Fédéral d'Animateur de la Fédération Française de la Retraite Sportive.

De ce fait, l'animateur se trouve par délégation sous la responsabilité du Club.

En ma qualité d'adhérent à la RSGD, je m'engage à participer au bon fonctionnement du club :

- ✓ En choisissant une activité **et un niveau** correspondant à ma capacité physique
- ✓ En signalant au secrétariat du club toute interruption de longue durée ou d'arrêt de l'activité
- ✓ En consultant avec attention **les informations déposées sur le site du club ou par mail**
- ✓ En contribuant au maintien d'une bonne ambiance au sein du groupe (convivialité, bonne humeur...)
- ✓ En respectant les locaux mis à disposition (sanitaires, vestiaires...)
- ✓ En étant en possession du Passeport Santé lors de la pratique de l'activité
- ✓ En prévoyant de l'eau en quantité suffisante et encas (si besoin)
- ✓ **En respectant les animateurs ainsi que les règles et les consignes de sécurité liées à l'activité pratiquée dont l'animateur est garant.**

Règles spécifiques liées à l'activité Pickelball

EQUIPEMENT	✓ Utiliser des chaussures de sport de salle, propres à chauffer au vestiaire ✓ Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'activité
ATTITUDE SPORTIVE	✓ Participer au montage, démontage des filets et au rangement du matériel ✓ Ne pas quitter la séance sans en prévenir un animateur ✓ Respecter les horaires
ASSIDUITE	✓ Prévenir de son absence à une séance sur le planning de la semaine en ligne sur le site ✓ Le fait de ne pas prévenir de son absence à 2 séances entraînera une rétrogradation en liste d'attente ✓ Pour le remplacement d'une absence à une séance, les adhérents en liste d'attente sont prioritaires. Si il n'y a pas de liste d'attente, le remplacement est ouvert aux participants des autres séances
DEPLACEMENT	✓ Favoriser le covoiturage
PRET DE MATERIEL	✓ Le club prête une raquette pour la découverte de l'activité jusqu'à Noël. En janvier, l'adhérent n'ayant pas investi dans du matériel pourra continuer à utiliser la raquette prêtée moyennant une participation de 10 euros pour la saison.

En cas de manquement aux règles de sécurité ou de bonne conduite, l'adhérent s'expose à se voir refuser l'accès à la séance par les animateurs et, en cas de récidive, être soumis à la procédure disciplinaire définie par le règlement intérieur.

Pour l'ensemble des activités, toute personne non licenciée ainsi que les animaux ne sont pas admis